ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RFI

Question écrite n° 4844

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la situation alarmante de Radio France internationale dans l'ocean Indien. La loi de finances pour 1988 prevoyait, dans ses annexes relatives aux societes du service public de l'audiovisuel, le versement a RFI de 25 millions de francs pour la creation d'un centre emetteur dans l'ile de la Reunion. Or cette decision n'a, semble-t-il, pas ete executee a ce jour et cela malgre l'extreme urgence d'une action de la France dans cette region. En effet, deux des principaux concurrents de RFI viennent d'y renforcer considerablement leurs moyens. La Deutsche Welle ouvre ses emetteurs au Sri Lanka qui diffusent tous les jours, de 9 heures a 17 heures, en chinois, anglais, indi, indonesien, japonais, urdo et sanskrit. La BBC vient d'ouvrir ses nouveaux emetteurs dans l'archipel des Seychelles qui diffuseront le service mondial de la radio britannique en cinq langues : l'anglais, le francais, le portugais, le somali et le swabili. En consequence, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures necessaires afin que RFI soit autorisee a entamer la procedure d'acquisition du materiel d'emission pour raccourcir au maximum les delais de mise en fonctionnement du centre emetteur, une fois son emplacement choisi.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le rappelle l'honorable parlementaire, l'annexe a la loi de finances pour 1988 relative aux societes du secteur public audiovisuel mentionnait le versement d'une dotation en capital de 25 millions de francs a Radio France internationale. Ce versement devait servir au financement partiel des investissements necessaires a l'extension de l'aire de diffusion de RFI Ces projets d'extension font partie d'un deuxieme plan de developpement de RFI qui est actuellement soumis a l'examen des differents ministeres interesses. Ce plan se traduira, des 1989, s'il est adopte, par le renforcement des moyens techniques, financiers et humains de la societe, afin de lui permettre d'etendre la diffusion et d'ameliorer la qualite de ses emissions dans plusieurs zones aujourd'hui insuffisamment couvertes, notamment dans l'ocean Indien. D'ores et deja, 30 millions de francs supplementaires ont ete prevus au titre IV du budget du ministere des affaires etrangeres pour 1989 afin d'aborder le budget d'exploitation de RFI Les procedures tendant a autoriser RFI a utiliser les moyens techniques indispensables a l'extension de la zone de reception de ses programmes seront, quant a elles, engagees sans delai, des la fixation definitive du lieu d'implantation et de la date de realisation de ces installations, dans le cadre des decisions a intervenir sur le deuxieme plan de developpement de cette societe.

Données clés

Auteur : M. de Broissia Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4844
Rubrique : Radio
Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3063